

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DAC 35 Subvention (10.000 euros) à l'association Les amis du cinéma du réel (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les amis du cinéma du réel ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 10. 000 euros est attribuée à l'association Les amis du cinéma du réel située 25, rue du Renard (4e), afin d'organiser la 36e édition du festival Cinéma du réel du 20 au 30 mars 2014 dans divers lieux parisiens. 20021- 2014_04323.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014, au chapitre 65, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.